

Solidaires



Branche INRA

Interventions de la délégation SUD Comité Technique du 21 décembre 2011

C'est le premier Comité Technique qui se tient à l'INRA suite à l'élection du mois d'octobre... après un faux départ fin novembre. Cette fois, la Direction Générale (DG) de l'INRA avait pris soin de rencontrer au préalable les syndicats afin de se mettre d'accord sur les modalités de participation des représentants du personnel. Elles seront confirmées dans le cadre d'un règlement intérieur.

Déclaration introductive SUD

« Nous avons entamé dans la difficulté le premier mandat du Comité Technique, C'est, rappelons le, à l'INRA, la principale, voire l'unique instance de réelle expression des personnels sur la vie collective, sachant que les conseils de gestion, tant de centres que de départements sont majoritairement composés de représentants de l'administration. Avec de l'ordre de 10000 agents concernés, il s'agit d'un enjeu important.

Si la réunion du 14 décembre a permis de trouver un consensus pour le bon déroulement de ce premier CT, nous regrettons que la direction générale n'ait pas pris en compte la demande du ministère formulée suite au CT ministériel de novembre.[Nous faisons référence au courrier du 24 novembre invitant les directions des EPST « à appliquer les règles prévues par votre ancien règlement intérieur, afin d'assurer la continuité du dialogue social au sein de nos établissements »]. D'ailleurs nous notons que les anciennes modalités ont été retenues pour la réunion de travail du CCHS-CT qui s'est tenue la semaine dernière. Ce courrier aurait dû lever tout blocage à la tenue du CT convoqué le 29 novembre.

Un coup de rétroviseur sur la période électorale que nous venons de traverser montre que plus de 4 agents sur 10 se sont abstenus de participer à ce premier scrutin :

- Signe qu'une partie d'entre-eux ne croient plus au vertus du "dialogue social" que prétend pourtant porter le nouveau dispositif. Ce qui doit poser question aux syndicats bien évidemment mais aussi à la direction qui n'y est pas pour rien !
- D'autres collègues doivent aussi se demander à quoi sert un Comité Technique, sachant qu'ils n'ont pas beaucoup eu l'occasion de pouvoir s'appropriier les débats précédents en CTP.

C'est donc l'occasion pour SUD de rappeler sa demande incessante que les agents soient en capacité de suivre les dossiers qui sont traités dans l'instance (ce qui suppose notamment un suivi régulier des travaux du CT sur le site de l'INRA).

Autre enseignement de la participation électorale, considérons-nous encore comme chanceux d'avoir échappé au vote électronique qui s'est avéré une catastrophe dans l'Education nationale. Et nous osons espérer que la direction de l'INRA en tirera la conclusion qui s'impose pour le futur !

Et comme nous en sommes à la période des vœux concernant cette nouvelle instance, nous espérons qu'elle ne sera pas l'occasion de vérifier l'adage "cause toujours, tu m'intéresses" de la part de la direction !

Nous veillerons à y porter des exigences concrètes concernant les conditions d'emploi et de travail de nos collègues. Nous regrettons que les 2 questions actualités que nous avons portés pour ce premier CT n'aient pas été prises en compte, à savoir :

- Le maintien de tous les recrutements de niveau Bac+2 dans le corps des Assistants d'Ingénieurs, ceci au moment où est élaboré le budget 2012.
- Le recensement complet et nominatif des personnels éligibles au protocole CDD, au moment où en fin d'année de nombreux contractuels arrivent au terme de leur contrat, avec le risque de se voir opposer un non-renouvellement "préventif" »

S'agissant du courrier ministériel du 24 novembre qui invitait les EPST à réunir les premiers CT dans les mêmes conditions que celles du CTP, la DG de l'INRA nous assure ne pas l'avoir réceptionné !

Et concernant les points que nous souhaitions soulever, elle indique qu'ils ne sont pas de la compétence de ce CT...

2 affirmations... déconcertantes !

Sur le contrat d'objectifs 2012-2016

Nous avons repris une partie de l'argumentaire développé par notre élu au Conseil d'Administration la semaine précédente, le CA ayant déjà voté ce contrat de dupes :

« Sur le cadre de ce contrat, nous pouvons renouveler mot à mot ce que nous disions à ce même CA le 20 octobre 2005, lors du vote du précédent contrat 2006-2009.

« *Nous dénonçons le cadre de ce « contrat » de dupes où seul l'INRA s'engage dans un « cadre d'action pluriannuel partagé ». Le souvenir des fortes amputations de crédits en cours d'année 2003, puis de la tentative de supprimer 110 postes de titulaires est encore si vivace au sein des Unités (tant auprès des directions d'équipe que des personnels) que cette démarche imposée n'a désormais plus aucune crédibilité en interne ! »*

Pour ce nouveau contrat, nous aurons l'occasion de revenir dans l'ordre du jour sur le budget d'austérité préparé pour 2012, avec notamment la consolidation des gels de postes opérés l'an dernier et la suppression de l'équivalent de 46 emplois de remplacement.

Il semble pourtant que certaines structures publiques contractent avec leurs ministères de tutelle des conventions d'objectifs et de gestion (COG), incluant les moyens mis à disposition pour tenir ces objectifs !

Sur le contenu, comme en 2006 déjà, c'est un projet d'INRA 2020 qui est censé porter ces objectifs, avec des priorités aujourd'hui déclinées sur la période 2012-2016.

Nous avons déjà eu l'occasion d'exprimer au CTP et au CA nos critiques tant sur la démarche engagée que sur la double contrainte subie de part la politique gouvernementale qui, après avoir en partie réduit les EPST à des agences de moyens, mettant en place l'ANR et l'AERES, les soumet maintenant au régime sec de la RGPP !

Les craintes de SUD devant une frénésie d'affichage s'est aussi concrétisée avec le « Grand Emprunt » lancé par le gouvernement. En lieu et place d'une réflexion prospective nous avons une amplification de l'existant, due à l'effet d'aubaine autour de ce grand emprunt, ce qui se traduit aujourd'hui dans les contrats « d'investissements d'Avenir ».

Nous avons au Conseil d'Administration, en avril 2010, fait part de la perplexité d'une partie de la profession agricole lors de la consultation que vous aviez lancé sur la toile. Plus récemment, en juin dernier à Rennes,, l'élu SUD au CA avait fait part de l'attente d'associations qui défendent une production agricole respectueuse des hommes et de l'environnement.

Et nous attendons toujours, comme ces interlocuteurs, une réelle ouverture de la recherche à toutes les composantes de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement.

L'élu au CA a donc voté contre ce nouveau contrat de dupes, et notre syndicat sera aux côtés des personnels dans la résistance engagée contre toutes les mesures visant :

- à affaiblir la capacité de la recherche publique de jouer pleinement son rôle
- et à dégrader les conditions de travail des personnels de la recherche. »

De longs échanges avec la DG ont permis de soulever les conséquences négatives de la politique menée dans le cadre de ce contrat d'objectifs, et d'un budget 2012 d'austérité renforcée.

A noter que concernant le dossier RGPP, la DG a sans doute cru nous rassurer en confirmant qu'il n'y aurait pas d'audit sur les fonctions dites de « soutien ». En réalité, l'INRA s'est révélé être élève modèle sur les fonctions « support », et anticipe en déclinant les objectifs de la RGPP au sein des autres activités (communication et informatique scientifiques, documentation...)

Nous avons obtenu en séance d'avoir, lors d'un prochain CT, un échange sur l'évolution des financements pérennes (départements et unités) et l'évolution des structures de recherche (notamment les TGU) ceci à partir de données actualisées.

Sur le remboursement des frais de mission

Sur ce point, nous avons également repris l'argumentaire développé au Conseil d'Administration, la semaine précédente :

« C'est typiquement un sujet qui doit être vu en concertation avec la représentation des personnels, avant de passer au Conseil d'Administration. Notre élu SUD l'a rappelé lors du vote expéditif de ce dossier au CA du 13 décembre. Vu les contraintes de temps, il a d'ailleurs été le seul délégué du personnel à pouvoir s'exprimer longuement sur le sujet, étant ainsi l'interprète de demandes largement partagées :

Au delà de la bonne nouvelle du changement de prestataire (moins de 10 % de satisfaits actuellement !), nous ne comprenons pas pourquoi vous réduisez le forfait de nuitée à 60 euros en région parisienne pour celles et ceux qui n'utilisent pas les services du prestataire ?

La réflexion a été menée en visant un budget constant, et pour contrebalancer les 120 euros accordés via le marché, on réduit la prise en charge pour ceux qui, pour diverses raisons n'ont pas utilisé le marché.

Ceci est d'autant plus injuste que parfois le prestataire proposera un hôtel éloigné du lieu de la réunion.

Et enfin, quelle assurance avons-nous que le nouveau prestataire soit cette fois efficient à 100 % ? Ce n'est pas aux agents d'en faire les frais !

Nous ne voyons aucune mesure permettant la prise en charge des frais complémentaires pour les logements indispensables à certains collègues en situation de handicap.

Pourquoi n'est-il pas pris en compte la mesure forfaitaire (anciennement 18 euros) en cas de logement non hôtelier ? Ce serait aussi une bonne mesure d'économie pour l'employeur ! »

Au delà de l'expérience calamiteuse avec le prestataire actuel, toutes les délégations syndicales ont fait le constat que les niveaux de remboursement de base prévus par la fonction publique ne suffisaient pas à rembourser les frais engagés par les agents dans le cadre de leurs déplacements. La Direction l'admet d'ailleurs, tout en maintenant une gestion pénalisante de ce dispositif...

Elle promet un bilan dans un an et de la compréhension dans le traitement des dossiers de ceux qui n'auraient pas pu se procurer le justificatif d'absence de disponibilité d'hébergement auprès du prestataire.

Sur la mise en place des CHS-CT

Il s'agissait donner un avis sur 2 textes réglementaires permettant la mise en place officielle de ces nouvelles structures à l'INRA. Leur règlement intérieur (RI) fera l'objet d'un échange ultérieur en Comité Technique.

« Concernant les modalités de mise en place des CHSCT, nous rappelons les propositions que nous avons formulées lors de la réunion de travail de l'instance la semaine dernière :

- élargissement à 9 représentant/es du personnel de la composition du CCHSCT (ce qui correspond à la composition des comités locaux dans les grands centres)
- élargissement de la représentation des personnels dans les petits centres (seuil de 5 délégués) pour assurer un fonctionnement collectif.

Nous soutenons aussi la possibilité de CHSCT locaux sur Angers-Nantes et Avignon-Sophia, à concerter avec les sections syndicales existant sur ces implantations. Notre approche consiste cependant à ne pas demander la multiplication des CHSCT, pour favoriser le maintien d'un apport extérieur à l'unité, souvent bénéfique.

Concernant les prérogatives de l'instance, nous demandons que le suivi des dossiers d'aménagement de postes pour les agents handicapés soit désormais de la compétence des CHSCT, notamment locaux. Ceci, pour être en conformité avec la nouvelle réglementation et répondre aussi à l'objectif que les agents handicapés soient suivis, comme l'ensemble des agents, par les instances dédiées. Le suivi actuel de ces dossiers par la commission nationale d'action sociale ne répond pas à cette exigence ! »

La Direction considère que cette dernière demande est légitime. D'autres questions nouvelles, notamment celles de la disponibilité de l'agent remplissant la fonction de secrétaire du CHSCT, seront également étudiées dans le cadre du CCHSCT.

Concernant l'élargissement de la composition ou le découpage des structures, elle indique qu'elle préfère être assurée que les comités fonctionnent déjà régulièrement dans la composition prévue. Les Présidences des centres concernées seront cependant invités à donner leur point de vue sur cette possibilité. Le mandat des représentant/es du personnel est prévu pour 4 années (jusqu'aux nouvelles élections au CT). Rappel : la répartition des sièges dans chaque CHSCT dépend du score obtenu par chaque syndical à l'échelon dudit centre.

Vote des notes instituant les CHSCT : 3 Pour (CGT,) les autres délégations s'abstenant (SUD indique que son abstention marque son souci d'une mise en place concertée de ce dispositif)

Sur les questions statutaires : reclassement indiciaire TR et AI, calendrier et procédures de promotions IT pour 2012-2013

L'échange sur ces questions a été court, faute de temps.

Sur le retard pris pour la mise en place des nouvelles grilles en TR et AI, nous avons rappelé les termes de notre profession de foi CAPN en Octobre :

« En dépit des demandes renouvelées des délégué-es du personnel, à quelques mois de la date butoir d'application des nouvelles grilles indiciaires du corps de technicien de la recherche (TR), nous n'avons aucune information... Alors même qu'étant donné le peu de gain (voir la stagnation indiciaire) en milieu de carrière, une application rapide avait au moins l'intérêt de bénéficier aux nombreux agents actuellement bloqués en fin de grade »!

Nous formulons ces commentaires en illustration de l'absence d'intérêt portée aux questions concernant le personnel. Aujourd'hui nous pouvons même évoquer le mépris tant le retard pris est préjudiciable pour les agents concernés. Il est de la responsabilité des directions des EPST et des ministères concernés (enseignement supérieur recherche et ministère) de prendre les dispositions pour que les pénalisations déjà inévitables, soient limitées »

Au vu de ce contexte, nous avons proposé que le CT vote une motion, elle a été adoptée unanimement, les 4 délégations syndicales partageant la même préoccupation :

MOTION DU COMITE TECHNIQUE DE L'INRA sur le calendrier d'application des nouvelles grilles indiciaires des corps de Techniciens de Recherche et d'Assistants Ingénieurs :

Le Comité Technique demande à la Direction Générale de l'INRA, au ministère de l'Enseignement Supérieur Recherche et au ministère de la Fonction Publique de prendre toutes les dispositions pour que l'application du NES (Nouvel Espace Statutaire) aux EPST (corps des TR, et par extension au corps des AI) soit mise en œuvre dans les plus brefs délais.

La date butoir de l'application de cette nouvelle grille était le 31 décembre 2011. Nous demandons son application avec rétroactivité au 1^{er} décembre 2011.

Le retard pris pénalise déjà certains agents en toute fin de carrière. Il est de la responsabilité de l'administration de limiter au maximum ces pénalisations.

MOTION VOTEE A L'UNANIMITE (délégué/es CGT CFDT CFTC et SUD)

Concernant le calendrier des instances de promotion 2012-2013

La DRH proposait cette année une double campagne d'avancement, pour anticiper les tableaux de promotion (ce qui permettra à certains agents de choisir plus facilement leur date de départ en retraite). Proposition que SUD partage :

« Nous sommes évidemment favorables à l'anticipation des tenues des CAP par rapport à l'année de promotion et nous constatons que la DRH se considère comme initiatrice de cette proposition, en oubliant l'argumentaire que nous développons sur cette question depuis au moins 2 ans.

Il n'est jamais trop tard pour reconnaître ses erreurs, mais avouer que cette anticipation, nécessitant la gestion de 2 campagnes sur un an, aurait été plus facile à maîtriser par des équipes de délégué/es CAP expérimentées, et non lors d'un renouvellement de mandat.

Sur les modalités, nous plaidons pour une seule session sur l'année, gérant à la fois 2012 et 2013 : il s'agira bien de s'appuyer sur les mêmes supports de carrières (fiches d'appréciation...) nous ne voyons donc pas l'intérêt de maintenir 2 sessions distinctes, d'autant que le retard pris au reclassement des TR est un élément supplémentaire à prendre en compte pour la tenue du calendrier envisagé ».

Au vu des aléas rencontrés par la mise en place des nouvelles grilles (NES de la catégorie B), la DRH reporte la double campagne prévue en 2013.

Sur la question des taux de promotions de grades

La DRH a présenté des tableaux d'évolution du taux de pression par grades (promus/promouvables) consécutifs à la mise en place du NES en catégorie B, application qu'elle prévoyait en décembre 2011. Vu le retard pris, les calculs et les projections sont à revoir. Il s'agit par ailleurs d'un dossier complexe pour les non-initiés.

« Nous considérons qu'il s'agit d'un dossier qui doit faire l'objet d'une concertation préparée en amont du CT, avec un échange tenant compte, dans le détail, de l'évolution de la pression de promouvabilité au sein de chaque corps ».

La DG a aussi été interrogée sur la non utilisation d'une partie importante du tableau de promotion de corps en 2011, notamment en IE-IR (information récente). D'autre part SUD a fait remarquer que dans d'autres EPST ces promotions étaient acquises dès le début d'année. Il y a en effet le choix entre 2 modes (suivant les recrutements ou suivant les effectifs) pour comptabiliser le nombre de promotions de corps. Théoriquement, l'INRA se basait sur la plus intéressante... Ce qui reste à vérifier, vu le résultat !

En conclusion, nous obtenons que la DRH organise une réunion de travail avec les syndicats sur ces questions.

Faute de temps, nous n'avons pas pu nous exprimer sur le projet de note de service gérant les avancements 2012 et sur le rôle imparti aux structures déconcentrées (CAPL et CCCR)

Nous adresserons prochainement un courrier sur ces points à la Direction.

Le point bilan/perspective du conventionnement de l'INRA avec le FIPHFP (Handicap) a été remis au prochain CT

PROCHAIN CT le 25 janvier 2012